



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX
10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX
Tél : 04 77 24 60 45

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 042-214200305-20231207-A20231101-DE

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTRISON
CANTON DE BOEN

ARRETE MUNICIPAL A2023-11-01
REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de BUSSY-ALBIEUX,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande présentée par Messieurs KERVAILLANT, Gérants de la Boulangerie domicilié 9 Route du Soleil Levant – 42 260 BUSSY-ALBIEUX

Considérant qu'une livraison de bois est prévue à la Boulangerie,

Considérant qu'il faut limiter la gêne des opérations de livraison au niveau de la circulation et assurer la sécurité des usagers de l'espace public,

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre d'une livraison de bois prévue à la Boulangerie du Jeudi 07 Décembre 2023 à partir de 19H00 au Samedi 09 Décembre 2023 jusqu'à 19H00.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place afin d'interdire le stationnement devant la boulangerie.

ARTICLE 3 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur

A Bussy-Albieux,
le 07 Décembre 2023

Le Maire
Serge DERORY

Affichage fait numériquement le

08 DEC. 2023

